



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_002

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION RADIO BANQUISE FM

Considérant qu'au titre de sa compétence en matière d'aménagement et de développement culturel et particulièrement du volet relatif au soutien technique et financier à l'organisation de manifestations d'audience nationale menées sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé de s'engager dans le dispositif national « les Nuits de la lecture » du 19 au 23 janvier 2023,

Considérant que dans ce cadre, les bibliothèques du territoire ont été contactées et celles de Auchy-les-Mines, Barlin, Béthune, Bruay-La-Buissière, Gonnehem, Houdain, Labourse, Lapugnoy, Lillers, et Verquigneul ont souhaité prendre part à la manifestation des Nuits de la lecture et accueillir des animations proposées par l'agglomération,

Considérant qu'à cette occasion, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers radio,

Considérant que l'association *Radio Banquise FM* a toutes les qualités artistiques requises pour animer ces ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Radio Banquise FM située à Isbergues (62330), 18 rue Jean Macé, pour des ateliers radio, les 11 et 18 janvier 2023 à Auchy les Mines et les 10, 12 et 17 janvier 2023 à Labourse dans des bibliothèques du territoire et ce pour un montant total de 600 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,


DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Radio Banquise FM située à Isbergues (62330), 18 rue Jean Macé, pour des ateliers radio, les 11 et 18 janvier 2023 à la bibliothèque d'Auchy les Mines et les 10, 12 et 17 janvier 2023 dans celle de Labourse, pour un montant total de 600 € nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **10 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,




DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **10 JAN. 2023**

Et de la publication le : **10 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien